Un client se rend à la médiathèque, il désirera emprunter un ou plusieurs documents. Il pourra consulter la disponibilité des documents qu'il souhaite emprunter.

Il se rendra au guichet avec les documents, s’il les a trouvés, pour enregistrer l'emprunt.

L'employé prendra son numéro de lecteur s’il est déjà inscrit, sinon l'employé l'enregistrera comme nouvel usager.

Si le lecteur est déjà enregistré, l'employé vérifiera si le lecteur a bien payé sa cotisation, dans le cas contraire l'employé lui demandera la cotisation. Il vérifiera également s’il a moins de 5 emprunts en cours, dans le cas contraire il pourra lui demander si il peut rendre des emprunts.

Si les 2 conditions sont remplies la demande d'emprunt s'initialisera et l'employé vérifiera la disponibilité des documents, si disponible(s) l'action continue, sinon ceux indisponible(s) ne pourront pas être empruntés et l’action pourra être annulée si aucun autre document ne convient à l’usager.

L'employé demandera ensuite une caution en cas d’emprunt de CD-ROM.

Si présence de microfilm il vérifiera si un écran est libre, en cas de refus du lecteur à donner une caution ou si tous les écrans sont indisponibles, l'action pourra être annulée.

Enfin, si tout se passe correctement, il y a validation de l'emprunt.